

VENCE

**AVENANT N°2
A LA
CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL
QUARTIER CHAGALL
POUR LA CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME
IMMOBILIER**

ENTRE**D'une part,****Le groupement,**

EIFFAGE IMMOBILIER SUD EST, Société par actions simplifiée au capital de 45 000,00 euros, dont le siège social se situe à 7 Rue du Devoir, cs 30510, 13344 Marseille Cedex 15 identifiée au SIREN sous le numéro 314 939 034 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MARSEILLE et représentée par Monsieur Laurent BRUN, directeur d'agence, dûment habilité,

Ci-après désignée par les termes « **le Constructeur** », et mandataire du groupement,

Et **LOGIS FAMILIAL**, Société Anonyme d'habitations à loyer modéré à directoire et conseil de surveillance, au capital de 5 616 888,88 euros, dont le siège social se situe au 29 rue Pastorelli 06047 Nice Cedex 1 identifiée au SIREN sous le numéro 969 802 321 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE et représentée par M. Pascal FRIQUET, Président du directoire, dûment habilité,

Ci-après désignée par les termes « **le Bailleur social** »,

ET**De deuxième part,**

La **METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR**, ayant son siège 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 Nice Cedex 4, représentée par son Président en exercice, Monsieur Christian ESTROSI, dûment habilité par la délibération n° 22.26 du Bureau métropolitain en date du 27/06/2022.....,

Ci-après désignée par les termes « **la Métropole** »,

La **commune de VENCE**, ayant son siège à l'Hôtel de Ville situé Place Georges Clémenceau 06410 Vence, représentée par son maire, Monsieur Régis LEBIGRE, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du4...juillet...2020.....,

Ci-après désignée par les termes « **la Commune** »,

Le Groupement, la commune de Vence et la Métropole Nice Côte d'Azur étant également désignés ci-après par le terme « **les Parties** ».

PREAMBULE

La convention initiale de projet urbain partenarial du secteur Chagall à Vence a été conclue entre les parties le 16 décembre 2019. Elle encadre la participation d'urbanisme des opérateurs Eiffage Immobilier Sud Est et Logis Familial pour la réalisation des équipements communaux et métropolitains répondant aux besoins induits par les nouveaux habitants liés à leur opération de construction.

Cette convention initiale a été l'objet d'un avenant n°1 en date du 6 février 2020, avenant ayant pour principal objet un ajustement de la répartition de la participation entre les deux opérateurs que sont Eiffage Immobilier Sud Est et Logis Familial.

Un avenant n°2 doit être désormais conclu afin d'actualiser le calendrier de l'opération de construction et celui des équipements métropolitains et communaux, le planning opérationnel du projet global ayant été l'objet d'un décalage dans le temps.

EN CONSEQUENCE, IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT**ARTICLE 1. PORTEE DE L'AVENANT N°2**

Les annexes 4 (Planning prévisionnel de l'Opération) et 6 (Planning prévisionnel des Equipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier) sont modifiées.

Les autres termes de l'avenant n°1 restent inchangés.

ARTICLE 2. MODIFICATIONS

Les annexes 4 (Planning prévisionnel de l'Opération) et 6 (Planning prévisionnel des Equipements publics nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier) sont modifiées comme ci-annexées.

Fait à Nice en 4 exemplaires originaux, le 11/03/2022

Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, le Président,

Pour la commune de Vence, le Maire



Pour la société EIFFAGE IMMOBILIER SUD EST, le Représentant habilité

Pour la société LOGIS FAMILIAL, le Représentant habilité

S.A. d'H.M. LOGIS FAMILIAL
Immeuble Le Centaure
66-68 Route de Grenoble
CS 21052 - 06204 NICE CEDEX 3

Annexe 4 : Planning prévisionnel de l'Opération

- Dépôt Permis de construire initial : 2 septembre 2019
- Délivrance par Monsieur le Préfet des Permis de construire : 25 juin 2020
- Dépôt Permis de Construire Modificatif : 3 mai 2021
- Délivrance par Monsieur le Maire : 9 juillet 2021
- Démarrage des travaux Ilot Nord : mois de janvier 2022
- Livraison Ilot Nord et du parking public : 1^{er} semestre 2024
- Démarrage des travaux Ilot sud : second semestre 2024
- Livraison de l'ilot Sud : 2026

Annexe 6 : Planning prévisionnel des Equipements Publics nécessaires aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier

- Travaux de modification de réseaux publics existants : eaux pluviales, eau potable, eau brute, éclairage public : livraison prévisionnelle fin juin 2022
- Travaux de requalification et sécurisation de l'avenue Rhin et Danube, et des carrefours Chagall et Foch : second semestre 2026
- Aménagement du Parc Paysager : 2025
- Travaux de réaménagement du groupe scolaire et de l'accueil de loisirs Marc Chagall : 2025

